

Je demande le Kit Laïcité du SE-Unsa



Etudiants	
	Admission au concours CRPE
	Admission au concours psyEN 2017
	Admission aux concours du second degré
	Devenir enseignant ou CPE
Stagiaires	
	Calendrier et modalités d'évaluation
	Changer de département dans le premier degré
	Consultation des instances paritaires
	Durée réglementaire du stage
	Indemnités de formation
	Jury de titularisation
	Le reclassement
	Rappel des textes applicables
	Synthèse des modalités d'évaluation et de titularisation
Néo-titulaires	
	Visite d'accompagnement, entrée dans le métier premier degré
	Visite d'accompagnement, entrée dans le métier second degré
Entrants dans le métier (Stagiaires - T1 - T2 - T3)	
	Affichages et docs réglementaires dans le premier degré
	Agir en fonctionnaire de l'Etat
	Aide aux élèves en difficulté dans le second degré
	AIP - Aide à l'installation des personnels
	Allocations 2017
	Avancement - changement d'échelon
	CESU
	Congé de maternité
	Congé de naissance, de paternité et d'accueil
	Congé parental
	Démarches en cas de grossesse
	Disponibilité
	Dispositifs ASH dans le second degré
	Enseignement spécialisé
	Fonctionnement d'un établissement EPLE
	Impôts 2017
	Je suis rempaçant
	Je suis TZR
	Les chèques vacances
	Les grands principes de l'Education Nationale
	Les intervenants extérieurs dans le premier degré
	Les parents d'élèves dans le premier degré
	Les parents d'élèves dans le second degré
	Les responsabilités de l'enseignant dans le premier degré
	Les responsabilités de l'enseignant dans le second degré
	Les sigles de l'Education Nationale
	Les sorties scolaires dans le premier degré
	Ma première rentrée dans le premier degré
	Ma réunion de rentrée avec les parents dans le premier degré
	Manuels, fichiers, photocopies et vidéos
	Mon premier poste dans le premier degré
	Mon syndicat
	Obligations du fonctionnaire
	Organisation du Se-Unsa
	PAJE 2017
	Prestations interministérielles
	Punitions et sanctions dans le second degré
	Rémunération
	S'adresser à sa hiérarchie
	Sécurité dans un établissement du second degré
	Travail à temps partiel